





Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère N° 233 – Octobre 2016 – 22éme année

L'automne est là... la nouvelle année apicole débute. Pendant cette période sans ouverture de ruche, nettoyez votre matériel: cadres, corps de ruches vides, planchers, hausses etc... Faites le point sur vos besoins en matériel pour débuter sereinement cette nouvelle année.

Le coin des débutants :

Les travaux et informations du mois

- Votre miel est en pot, il faut maintenant préparer l'hivernage de vos colonies. La visite d'automne vous permet d'évaluer la force du couvain et les réserves de nourriture. Au moins 4 cadres de nourriture sont nécessaires pour passer un hiver sans souci.
- Le cas échéant il faut nourrir au sirop de qualité pour ne pas fatiguer inutilement les abeilles d'hiver.
- N'oubliez pas d'enlever les lanières de traitement anti varroa après 12 semaines pour éviter un phénomène de résistance à la molécule active. Cette opération est à effectuer par une belle journée d'automne.
- Stockez vos hausses hors d'atteinte de la fausse teigne faites un tri strict de vos cadres, fondez tous ceux où la reine est venue pondre et où il reste du pollen.

Formation

- La formation « Découverte organoleptique des miels » a eu un franc succès : 20 personnes se sont inscrites, ce qui représente le maximum de places disponibles.
- Les inscriptions aux cours d'initiation 2017 sont ouvertes.

Le livre du mois

Vie et mœurs des abeilles de Karl Von Frisch

La réédition de « Vie et mœurs des abeilles » confirme que ce grand classique de l'éthologie n'a rien perdu de son actualité. Dans cette somme, fruit de trente années de recherches et d'observations rigoureuses, Frisch expose ses découvertes fondamentales sur la perception du monde extérieur (vision, odorat), mais aussi sur le comportement des abeilles, dévoilant la signification de leur fameuse « danse » renseignant sur la localisation des sources de nourriture.

Récit alerte et passionnant, l'abeille y apparaît comme un acteur - clé de notre écosystème.

Un livre à lire ou à relire, indispensable, à emprunter auprès de notre bibliothèque.

Zone Industrielle du Champ Fila 22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT Téléphone : 04.76.25.07.09 e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com

-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com site : www.abeille-dauphinoise.fr Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.API.A.D. vous accueillent les mercredis (de 14 à 19 heures), et les samedis (de 9 à 12 heures).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

S.C.API.A.D.

Jours d'ouverture

Depuis le premier octobre la coopérative est ouverte tous les mercredis de 14 à 19 heures, ainsi que tous les **samedis matin de 9 h à 12 heures.**

Lorsque vous venez à la S.C.API.A.D. pour du petit matériel apicole ou un petit nombre de pots, n'oubliez votre panier. Cela vous facilitera la vie! L'usage de sacs en plastique fin est interdit.

La vie des sections

Les fêtes du miel à venir

Section du Nord-Isère

Comme les années précédentes, la section organise la fête des miels et de la gastronomie (Crachier le Vendredi 11 novembre).

Section de Voiron

La section de Voiron organise sa traditionnelle fête du miel et produits du terroir le dimanche 30 octobre dans la salle des fêtes de Voiron.

Section du Haut-Dauphiné

Comme les années précédentes, la section sera présente lors des manifestations suivantes :

- la foire d'automne d'Herbeys le dimanche 16 octobre ;
- la fête du miel et produits régionaux le samedi 5 et le dimanche 6 novembre à Domène (salle des fêtes);
- la fête du miel (samedi 19 et dimanche 20 novembre) à Vaulnavey-le-bas (salle des fêtes);
- le Salon Miel Arts et Saveurs (Samedi 26 et dimanche 27 novembre) organisé par la commune de Saint-Egrève à l'Espace Fiat.

Section de Vienne

Le bureau de la section de Vienne s'est réuni le 08 octobre.

Utilisation du réfractomètre était au programme ainsi que la visite d'automne des deux ruchettes réunies.

L'ébauche du planning 2017 a été abordée.

Déclaration de ruches

Tout détenteur de ruches est tenu de les déclarer chaque année, et ce dès la première ruche.

Vous devez déclarer toutes les colonies que vous hivernez (ruches, ruchettes, nucléi...). Cette déclaration se fait entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, en renseignant le formulaire électronique sur le site : *mesdemarches.agriculture.gouv.fr*

Un récépissé vous est adressé par retour de mail.

Pour ce faire munissez-vous de votre numéro d'apiculteur et des codes postaux des communes où se trouvent vos différents ruchers.

Cette déclaration permet une meilleure gestion sanitaire du cheptel face aux menaces que représentent la loque américaine, le frelon asiatique ou encore Aethina tumida.

En cas de difficulté vous pouvez effectuer cette démarche au siège de l'Abeille Dauphinoise où des bénévoles vous aideront. La déclaration par voie postale est encore possible, mais vous recevrez le récépissé beaucoup plus tard (environ deux mois).

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intègrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère